



## Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 14 mars 2019

Date:	<b>Jeudi 14 mars 2019 à 19h00</b>
Lieu:	<b>Centre de Culture &amp; de Loisirs, rue du Marché 6, 2610 Saint-Imier</b>
Présents	<p><b>53 délégués de communes</b></p> <p><b>Région partielle Bienne-Jura bernois:</b> 1 voix, Belparon, Champoz, Cormoret, Cortébert, Grandval, Loveresse, Perrefitte, Petit-Val, Romont, Saicourt, Sorvilier, Villeret; 2 voix: Corgémont, La Neuveville, Péry-La Heutte, Reconvilier, Sonceboz, Sonvilier, Valbirse; 3 voix: Saint-Imier, Tramelan; 4 voix: Moutier</p> <p><b>Région partielle Biel/Bienne–Seeland:</b> 1 voix, Bretiège, Bütigen, Diessbach, Grasse Poule, Chules, Hagneck, Gléresse, Rüti b.B., Scheuren, Treiteron; 2 voix: Aegerten, Arch, Belmont, Cerlier, Grossaffoltern, Anet, Ipsach, Monsmier, Orpond, Perles, Rapperswil, Safnern, Schüpfen, Seedorf, Studen, Täuffelen, Douanne-Daucher; 3 voix: Brügg, Nidau; 6 voix: Lyss.</p> <p><b>Biel/Bienne:</b> 17 voix et <b>Évilard:</b> 2 voix.</p> <p><b>8 invités et 5 membres du Comité</b></p>
Excusés	32 représentantes et représentants de communes
Non excusés	16 représentantes et représentants de communes

### 1. Accueil

Le président Jürg Räber salue les déléguées et délégués des communes, membres du Comité et invitées et invités présents. Il remercie en particulier la commune de Saint-Imier et le Centre de Culture & de Loisirs (CCL) pour l'hospitalité et la chanteuse Lili Roche et son groupe pour l'entrée musicale.

Jean-Luc Berberat (conseiller municipal de Saint-Imier, Service éducation & culture) salue les participantes et participants venus à Saint-Imier. Il présente brièvement Saint-Imier et fait référence à l'offre culturelle variée avec le CCL et la bibliothèque.

Patrick Damon (directeur du CCL) présente le CCL et l'offre culturelle. Quelque 50 événements culturels sont organisés chaque année dans différentes branches. Il invite les participantes et participants à visiter les locaux et l'actuelle exposition photographique à l'issue de l'Assemblée des délégués.

Heinrich Sgier (Perles), Dieter Winkler (Safnern) et Barbara Eggimann (Arch) sont nommés comme scrutateurs.

Le président fait remarquer que le quorum est clairement atteint avec 53 communes présentes, qui représentent 109 voix, alors que pour atteindre le quorum, 90 voix sont nécessaires. Le président remercie de cette présence élevée.



## Procès-verbal du 13 septembre 2018

Le président fait remarquer que la version française de ce procès-verbal est déterminante, car celui-ci a été rédigé dans cette langue par Monsieur Rothenbühler.

**Il n'existe pas de commentaires concernant le procès-verbal, qui est approuvé à l'unanimité.**

## 2. Activités 2018

Le président informe sur les activités les plus importantes durant l'année sous revue:

- Préparation et adoption du mandat de négociations de BSJB Culture pour la période contractuelle 2020–2023
- Participation aux négociations concernant les contrats de prestations 2020–2023
- Facturation et paiement des contributions communales 2018 aux institutions culturelles
- Participation aux entretiens de controlling des institutions culturelles d'importance régionale
- Tenue de la quatrième Assemblée des délégués à Bienne

## 3. Comptes annuels 2018

Les comptes annuels 2018 bouclent sur un total de charges de 1'823'367 fr. 25. Comme régi dans les conventions de prestations, les subventions de la région d'un montant total de 1'768'562 fr. ont été payées aux institutions culturelles selon le contrat de prestations 2016–2019. Les charges de gestion étaient légèrement inférieures au budget, de sorte que les comptes annuels 2018 bouclent sur excédent de revenus de 585 fr.80.

Le bilan annuel a été vérifié par la société fiduciaire ROD. Le résultat du contrôle a été positif. Aucune observation de révision n'a été formulée.

**Les comptes annuels sont approuvés à l'unanimité.**

## 4. Période contractuelle 2020–2023

Le président rappelle que la base a été créée avec la Loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC 2013) pour le financement conjoint des «Institutions culturelles d'importance au moins régionale» par les communes-sièges, les communes de la région et le Canton. En 2015, le Syndicat des communes pour la culture Bienne-Seeland-Jura bernois (BSJB Culture) a été fondé. Pour la période contractuelle 2016–2019 en cours, les communes de BSJB Culture soutiennent au total 23 institutions culturelles.

Le mandat de négociations des contrats de prestations pour la période contractuelle 2020–2023 a été adopté lors de l'Assemblée des délégués du 13 septembre 2018. Les délégués ont approuvé une hausse des subventions d'exploitation d'un montant total de 720'000 fr. au maximum.

Sur cette base, les négociations avec les institutions culturelles ont été achevées. Des accords ont été trouvés pour toutes les institutions culturelles. Les contrats de prestations ont été mis en ligne sur le site Internet de BSJB Culture. Les résultats sont résumés dans le message concernant les contrats de prestations avec les institutions culturelles d'importance régionale 2020–2023. Le message contient le



périmètre et le cofinancement, le montant des subventions et la clé de répartition, ainsi que les propositions à l'Assemblée des délégués de ce jour. Pour l'essentiel, il s'agit d'approuver les 23 contrats de prestations selon le message.

Par rapport au mandat de négociations, cela a mené à une réduction des hausses des subventions d'exploitation d'un total de 20'000 fr. Pour les communes-membres de BSJB Culture, cela signifie une hausse des subventions d'exploitation d'un total de 70'000 fr. sur 1,84 million de fr. par an pour la période contractuelle 2020–2023. Globalement, cela correspond à une hausse de 3,4% à 21,21 millions de fr. par an. En raison de la croissance démographique, le montant moyen par habitant des communes ne changera au total que très légèrement.

### **Arrêtés selon propositions du message concernant les contrats de prestations 2020–2023 avec les institutions culturelles d'importance régionale dans la région Bienne-Seeland-Jura bernois :**

#### **Arrêté concernant la proposition 1**

*1. L'Assemblée des délégués prend connaissance sans opposition du message concernant les contrats de prestations avec les institutions culturelles d'importance régionale dans la région Bienne-Seeland-Jura bernois*

#### **Propositions 2a-i: approbation des contrats de prestations pour la période de subventionnement 2020–2023 à Bienne**

Jürg Räber souligne que pour la votation sur l'approbation des neuf contrats de prestations sur le site de Bienne, tous les délégués ont le droit de vote à l'exception de la commune-siège de Bienne (art. 32, al. 3 OgR).

#### **Arrêté**

*2. L'Assemblée des délégués (sans la commune-siège de Bienne) décident sans opposition:*

*a) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2020–2023 avec la Fondation Théâtre Orchestre Bienne Soleure.*

*b) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2020–2023 avec la Fondation des spectacles français.*

*c) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2020–2023 avec la Fondation Bibliothèque de la Ville de Bienne.*

*d) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2020–2023 avec la Fondation Charles Neuhaus (Nouveau Musée Bienne).*

*e) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2020–2023 avec la Fondation «CentrePasquArt Biel/Bienne».*

*f) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2020–2023 avec l'Association Photoforum Pasquart.*



*g) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2020–2023 avec l'Association Théâtre de la Grenouille.*

*h) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2020–2023 avec l'Association Journées photographiques de Bienne.*

*i) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2020–2023 avec l'Association Festival du film français d'Helvétie.*

### **Propositions 3a-b: approbation des contrats de prestations pour la période de subventionnement 2020–2023 pour la région partielle Biel/Bienne-Seeland**

Jürg Räber indique que pour la votation concernant l'approbation des deux contrats de prestations avec des sites dans le Seeland, seuls les délégués de la région partielle Biel/Bienne-Seeland ont le droit de vote. En outre, les communes-sièges respectives n'ont pas le droit de vote. Une votation a lieu par commune-siège.

#### **Arrêté commune-siège de Lyss**

*3a) Les délégués approuvent sans opposition le contrat de prestations 2020–2023 avec l'Association «Kulturfabrik KUFA» Lyss.*

#### **Arrêté commune-siège de Nidau**

*3b) Les délégués approuvent sans opposition le contrat de prestations 2020–2023 avec l'Association «Kultur Kreuz Nidau+».*

### **Propositions 4a-l: approbation des contrats de prestations pour la période de subventionnement 2020–2023 pour la région partielle Biel/Bienne-Jura bernois**

Jürg Räber indique que pour la votation concernant l'approbation des douze contrats de prestations avec des sites dans le Jura bernois, seuls les délégués de la région partielle Biel/Bienne-Jura bernois ont le droit de vote. En outre, les communes-sièges respectives n'ont pas le droit de vote. Une votation a lieu par commune-siège.

#### **Arrêté commune-siège de La Neuveville**

*Les délégués de la région partielle Biel/Bienne-Jura bernois (sans la commune-siège de La Neuveville) décident sans opposition:*

*4a) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2020–2023 avec la Fondation Café-Théâtre de la Tour de Rive.*

*4b) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2020–2023 avec la Commune municipale de La Neuveville, Société du Musée de La Neuveville.*



4c) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2020–2023 avec la Commune municipale de La Neuveville, Bibliothèque municipale et régionale de La Neuveville.

#### **Arrêté commune-siège de Moutier**

Les délégués de la région partielle Biel/Bienne-Jura bernois (sans la commune-siège de Moutier) décident sans opposition:

4d) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2020–2023 avec l'Association Centre culturel de la Prévôté.

4e) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2020–2023 avec la Fondation du musée du Tour automatique et d'Histoire de Moutier.

4f) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2020–2023 avec la Commune municipale de Moutier, Bibliothèque municipale et régionale de Moutier.

#### **Arrêté commune-siège du Plateau de Diesse**

4g) Les délégués approuvent sans opposition le contrat de prestations 2020-2023 avec l'Association Intervalles.

#### **Arrêté commune-siège de Saint-Imier**

Les délégués de la région partielle Biel/Bienne-Jura bernois (sans la commune-siège de Saint-Imier) décident sans opposition:

4h) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2020–2023 avec l'Association Centre de Culture et de Loisirs (CCL).

4i) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2020–2023 avec la Commune municipale de Saint-Imier, Musée de Saint-Imier.

4j) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2020–2023 avec la Commune municipale de Saint-Imier, Bibliothèque municipale et régionale de Saint-Imier.

#### **Arrêté commune-siège de Tavannes**

Les délégués de la région partielle Biel/Bienne-Jura bernois (sans la commune-siège de Tavannes) décident sans opposition:

4k) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2020–2023 avec l'Association Centre culturel Le Royal Tavannes.

4l) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2020–2023 avec la commune de Tavannes, Bibliothèque municipale et régionale de Tavannes.



## 5. Élection du président et autres membres du Comité

Jürg Räber explique la procédure: comme fixé à l'art. 8 du Règlement d'organisation (OgR), la durée du mandat du Comité est de quatre ans. Des élections de renouvellement global au sein du Comité pour la période 2019–2022 auront donc lieu lors de l'Assemblée des délégués à venir. Par lettre du 19 novembre 2019, les communes-membres ont été invitées à annoncer leurs candidates et candidats pour le Comité pour la période 2019–2022.

L'art. 35 OgR régit la composition du Comité directeur du Syndicat des communes comme suit: Le Comité directeur se compose de neuf personnes. Dans la mesure du possible, une prise en considération adaptée des sous-régions, des communes-sièges d'institutions de portée régionale et de la grandeur des communes devrait être recherchée.

Selon l'art 29 OgR, l'Assemblée des délégués élit le président ou la présidente, le vice-président ou la vice-présidente, ainsi que les autres membres du Comité. Le président ou la présidente et le vice-président ou la vice-présidente, sont de langue maternelle différente (française ou allemande) et issus d'une sous-région différente.

Sur cette base, l'Assemblée des délégués 2015 a décidé la répartition des sièges suivante:

- 5 sièges région partielle Bienne-Seeland
- 3 sièges région partielle Bienne-Jura bernois
- 1 siège Ville de Bienne

Nelly Schindelholz (vice-présidente, mairesse de Péry-La Heutte), Madeleine Deckert (maïresse d'Évilard), Beat Geiser (conseiller municipal de Tramelan) et Stefan Schurter (conseiller municipal d'Arch) ne se représentent pas après un mandat de quatre ans. Jürg Räber les remercie pour leur engagement au sein du Comité.

### Élection de la présidence

Cédric Némitz (membre du Comité, conseiller municipal de Bienne) présente la candidature de Jürg Räber pour réélection en tant que président. En outre, il remarque qu'après le départ de Nelly Schindelholz en tant que vice-présidente, aucun vice-président ou vice-présidente provenant du Jura bernois n'a pu être trouvé. Il propose à l'Assemblée des délégués d'occuper à nouveau la vice-présidence lors de l'Assemblée des délégués 2020.

Questions aux candidates et candidats: aucune

Autres nominations du plénum: aucune

Discussion: aucune

### **Arrêté**

*Jürg Räber est réélu sans opposition comme président du Syndicat de communes pour la culture dans la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois. Le mandat dure quatre ans (art. 8 OgR).*



## Élections des autres membres du Comité

Jürg Räber remarque que les candidates et candidats suivants se mettent à disposition pour l'élection, respectivement la réélection:

Ville de Bienne

- Cédric Némitz, conseiller municipal de Bienne (sortant)

Région partielle Bienne-Seeland

- Hans-Heinrich Brütsch, conseiller municipal de Studen (nouveau)

- Stefan Nobs, conseiller municipal de Lyss (sortant)

- Marco Prack, conseiller municipal de Schüpfen (sortant)

- Rudolf Graf, conseiller municipal d'Anet (nouveau)

Région partielle Bienne-Jura bernois

- Roland Matti, maire de La Neuveville (sortant)

- Claire-Lise Coste, conseillère municipale de Moutier (nouvelle)

- Pascale Evalet Worni, conseillère municipale de Péry-La Heutte (nouvelle)

Mme Carine Bassin (conseillère municipale de Tramelan) a retiré sa candidature.

Les nouveaux candidats et candidates se présentent brièvement.

Questions aux candidates et candidats: aucune

Autres nominations du plénum: aucune

Discussion: aucune

### Arrêté

*Cédric Némitz, Stefan Nobs, Marco Prack et Roland Matti sont réélus comme membres du Comité. Hans-Heinrich Brütsch, Rudolf Graf, Claire-Lise Coste et Pascale Evalet Worni sont nouvellement élus comme membres du Comité. Le mandat dure quatre ans (art. 8 OgR).*

## 6. Élection de l'organe de révision

L'art. 44 du Règlement d'organisation (OgR) règle l'élection de l'organe de révision de la manière suivante: «L'assemblée des délégués élit deux réviseurs ou réviseuses en tant qu'organe de vérification des comptes. Si le nombre de candidats à cette fonction [...] est insuffisant, l'assemblée des délégués élit un organe de révision de droit privé». Selon l'art. 8 OgR, le mandat est de quatre ans.

Jürg Räber note que le Comité directeur demande à l'Assemblée des délégués de réélire la société fiduciaire ROD Treuhand AG de l'Association des communes suisses comme organe de vérification des comptes de BSJB Culture pour la culture pour la période 2019–2022.



### **Arrêté**

*L'Assemblée des délégués élit la société fiduciaire ROD Treuhand AG sans opposition comme organe de vérification des comptes du Syndicat de communes. Le mandat dure quatre ans (art. 8 OgR).*

## **7. Activités 2019 et 2020**

Le président informe sur les activités les plus importantes en cours et à venir pendant la période de 2019 à 2020. Il souligne que le Comité veut vérifier le Règlement d'organisation et éventuellement l'adapter.

## **8. Budget 2020**

Le budget 2019 a été approuvé lors de l'Assemblée 2018. Aujourd'hui, le budget 2020 est soumis au vote.

Le président remarque que pour la première fois, le budget 2020 tient compte des subventions d'exploitation aux institutions culturelles pour la nouvelle période contractuelle 2020–2023. Il en résulte une hausse 70'000 fr. au budget, lequel passe ainsi de 1'768'562 fr. à 1'838'562 fr.

En plus des subventions annuelles versées aux institutions culturelles, on compte avec une charge totale de 56'000 fr. pour l'accomplissement des tâches du Syndicat de communes. Cela correspond à une réduction budgétaire de 4'000 fr. par rapport au budget 2019.

Le Comité recommande à l'Assemblée d'accepter le budget.

**Le budget 2020 est approuvé à l'unanimité.**

## **9. Informations**

Christophe Joset (chef de la section Encouragement des activités culturelles auprès de l'Office de la culture du Canton de Berne) informe sur la démarche à suivre concernant l'adoption des contrats de prestations 2020–2023. Suite à l'approbation par l'Assemblée des délégués de BSJB Culture, un délai référendaire de trois mois suivra. Les communes-sièges effectueront leur processus concernant l'adoption des contrats de prestations jusqu'en juin 2019. Le Canton de Berne décidera en juin 2019 de l'adoption des contrat de prestations 2020–2023.

## **10. Divers**

Jérôme Benoit (Délégué aux affaires francophones et bilingues de l'Office de la culture) informe que la cérémonie officielle du jubilé des 100 ans du Prix Nobel de littérature Carl Spitteler aura lieu le 12 avril 2019 à La Neuveville, au Musée Art & Histoire.

Jérôme Benoit informe également qu'à fin mai 2019, il quittera son poste à l'Office de la culture du Canton de Berne et assumera dès lors la fonction de vice-président chez Pro Helvetia.





**La partie officielle de l'Assemblée est close à 20h20.**

La soirée s'achève sur une deuxième prestation de la chanteuse Lili Roche et de son groupe et sur un apéritif offert par la commune de Saint-Imier.



**Jürg Räber**  
Président du Syndicat de communes  
pour la culture BSJB



**Florian Schuppli**  
Secrétaire du jour